



UNION DES COMORES

Unité - solidarité - développement

**VICE-PRESIDENCE EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE,
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

TERMES DE REFERENCE: EXPERT INTERNATIONAL EN GESTION INTEGREE DES BASSINS VERSANTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour le projet:

**"RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LA
RESTAURATION DES BASSINS VERSANTS ET DES FORETS ET L'ADAPTATION DES
MOYENS DE SUBSISTANCE"**

Financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)

1. CONTEXTE GENERAL

L'Union des Comores est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques et cette vulnérabilité intensifie les contraintes économiques, politiques et humanitaires que connaît déjà le pays et réduit considérablement sa capacité d'éliminer l'extrême pauvreté. Les couches les plus pauvres de la société seront les plus gravement touchées par ces phénomènes car ce sont eux qui sont les moins en mesure de s'y adapter. Des interventions systématiques seront requises à tous les niveaux (régional, national, local) de planification et de mise en œuvre des actions de développement pour éviter une inversion des quelques progrès obtenus en matière de développement.

Le pays a identifié ses principales vulnérabilités face au changement climatique et défini des mesures d'adaptation prioritaires contenu dans son Programme d'Actions National pour l'Adaptation (PANA). L'examen de la situation fait ressortir les constats suivants : i) les initiatives d'adaptation actuellement en cours sont d'ampleur et de portée limitées et leurs impacts ne sont ni cohérents ni durables; ii) ses capacités, relations, politiques et pratiques institutionnelles en matière d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatique ne sont pas suffisamment développées pour créer un environnement porteur où des leaders politiques et sociaux appuient la formulation et l'application de solutions efficaces à un problème à répercussions multisectorielles complexes; iii) la connaissance limitée des politiques et mesures d'adaptation les plus appropriées empêche le pays de se préparer et de se doter des capacités institutionnelles requises pour appuyer une bonne gestion des risques liés aux changements climatiques; iv) le nombre limité d'options de financement disponibles pour soutenir des initiatives d'adaptation de grande envergure constitue un obstacle au renforcement des capacités institutionnelles et techniques requises.

Dans le cadre de son projet intitulé « **Renforcer la résilience à travers les bassins versants, les forêts, et les modes de subsistance adaptés** », financé par le Fonds Mondial de l'Environnement et exécuté conjointement par le PNUE, le pays veut prendre en compte les risques et opportunités liés au changement climatique dans ses processus de développement afin d'éviter la perte des acquis du développement dans un contexte climatique en évolution.



2. BREVE DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet renforcera la résilience des communautés comoriennes au changement climatique grâce à la réhabilitation des bassins versants dégradés. Le projet développera également la capacité technique et institutionnelle des parties prenantes pour la gestion durable des forêts et des bassins hydrographiques en tant que stratégie d'adaptation aux niveaux national et local.

Pour assurer la durabilité à long terme de la réhabilitation des bassins hydrographiques, le projet favorisera le développement de moyens de subsistance alternatifs et durables dans les zones rurales qui contribueront à assurer des moyens de subsistance diversifiés et résilients ayant un impact minimal sur les services éco systémiques. Grâce à ces interventions, le projet aboutira aux résultats suivants:

- Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour la gestion intégrée des bassins hydrographiques intégrés aux niveaux national et local ;
- Les bassins hydrographiques réhabilités et gérés de manière durable et les sous-bassins versants dans les zones du projet ; et
- Une gamme diversifiée de stratégies de moyens de subsistance résilientes déployées par les communautés dans les domaines du projet.

Les interventions du projet auront lieu au niveau national ainsi que sur chaque île de l'Union, chaque site représentant un bassin hydrographique, composé de plusieurs villages (cinq dans chaque bassin hydrographique participeront au projet):

- L'île de Grande Comore (Ngazidja): les villages de Mdjoiezi, Mkazi, Nvouni (Mvouni), Pvanadjou (Vanadjou) et Bahani sont situés dans la zone centrale de l'île dans le bassin hydrographique de Séréhini réunissant trois régions impliquées dans l'agriculture, la pêche, le tourisme, l'artisanat et Le commerce à savoir: - Région de Bambao, où se trouve la capitale de l'Union des Comores, Moroni, - Région Hambou et - Région d'Itsandra.
- L'île d'Anjouan (Nzwani): les villages de Daji (Dagi), Kiyu, Komoni, Mremani et Adda sont situés dans le bassin hydrographique de Nyumakele dans la région de Mremani (zone sud de l'île).
- L'île de Mohéli (Mwali): les villages de Siri-Ziroudani, Wanani (Ouanani), Hagnamouda, Hamavouna et Itsamia sont situés dans le bassin versant de Mibani dans la région de Djando (zone sud de l'île).

Parmi les activités prioritaires figurent le renforcement de la capacité des parties prenantes sur la Gestion Intégrée des Bassins Versants (GIBV). Dans le cadre de cette prestation, l'expert international travaillera en collaboration avec un expert national pour préparer l'ensemble des supports théoriques et programmes de formation d'introduction à la GIBV pour les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux des secteurs concernés, et de sensibilisation des communautés ciblées par le projet.

3. DESCRIPTION DES TACHES

En travaillant avec l'expert national, le coordinateur du projet et le conseiller technique, le consultant réalisera les tâches suivantes :

A. Etat des lieux et développement des supports de formation et sensibilisation:

1. Se familiariser avec le document de projet et ses objectifs, et le rapport de l'étude de référence.
2. Identifier les institutions gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans la gestion des ressources naturelles – particulièrement des forêts, ressources en eau et bassins versants – au niveau central et sur chaque île qui seront les cibles de la formation.



3. Assister le consultant national dans le développement des outils d'évaluation de capacité technique des institutions pour mesurer le niveau de connaissance actuel sur la GIBV des institutions gouvernementales et non-gouvernementales – centrales et décentralisées dans chaque île – dans les secteurs de l'environnement, des forêts, de l'eau et de l'agriculture.
4. Assister le consultant national dans le développement des outils d'évaluation nécessaires pour mesurer sur chacune des trois îles le niveau de connaissance actuelle des communautés ciblées par le projet sur : i) le changement climatique et ses effets ; ii) la contribution des écosystèmes naturels au maintien d'un environnement sain et de sources de revenus pour les communautés ; iii) le rôle des écosystèmes naturels dans l'adaptation au changement climatique ; et iv) la gestion durable des ressources naturelles et des bassins versants.

B. Mise en œuvre des formations:

Le contenu des formations seront basés sur l'*État des lieux de l'approche de gestion intégrée des bassins versants dans les autres pays et l'identification des concepts clés et meilleures pratiques de gestion intégrée des bassins versants à appliquer aux Comores* produit dans le cadre de l'étude de référence du projet.

1. Développer – en collaboration avec l'expert national – une stratégie et un programme pour la formation et la sensibilisation des institutions gouvernementales et non-gouvernementales, centralisées et décentralisées. Cette stratégie pourra par exemple adopter l'approche de formation de formateur au sein d'institutions gouvernementales, et des activités concrètes à mettre en œuvre par ces formateurs sur le long terme pour permettre le maintien des compétences acquises par les participants.
2. Développer – en collaboration avec l'expert national – les lignes directrices détaillées sur la GIBV qui définiront le contenu des formations et séances de sensibilisation pour les institutions gouvernementales et non gouvernementales. Les lignes directrices pour le niveau central devront être spécifiques au cas des Comores. Les lignes directrices pour le niveau décentralisé devront être adaptées aux besoins et au contexte de chacune des îles. Ces lignes directrices seront d'abord développées en Français par les experts puis la version finale sera traduite en Comorien par le consultant national.
3. Assister l'expert national dans le développement des supports de communication y compris des posters, des dépliants et des livrets.
4. Identifier les activités concrètes et plan d'action à mettre en œuvre sur le moyen terme pour maintenir les compétences acquises dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation.

C. Mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation :

L'identification des personnes cibles et le contenu de la campagne de sensibilisation seront basés sur l'*Identification des concepts clés et meilleures pratiques de gestion intégrée des bassins versants à appliquer aux Comores, l'Étude de vulnérabilité et l'Identification des bénéficiaires du projet* produits dans le cadre de l'étude de référence du projet.

1. Développer – en collaboration avec l'expert national – une stratégie de sensibilisation durable des communautés locales.
2. Développer – en collaboration avec l'expert national – les lignes directrices sur le rôle des écosystèmes, les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles et la GIBV qui définiront le contenu des campagnes de sensibilisation des communautés locales. Trois documents de lignes directrices seront développés, chacun sera adapté au niveau de connaissance et au contexte socio-économique et environnemental sur chaque île. Ces lignes directrices seront d'abord développées en Français par les experts puis la version finale sera traduite en Comorien par le consultant national.



3. Assister l'expert national dans le développement des supports de communication simples et ludiques y compris des posters, des dépliants et des livrets illustrés.
4. Identifier les activités concrètes et plan d'action à mettre en œuvre au-delà sur le moyen terme pour maintenir les connaissances acquises dans le cadre de la stratégie développée.

4. DUREE DU CONTRAT

Le contrat aura une durée de 25 jours et s'étendra sur la période du 01 Février – 30 Avril 2018.

5. LIVRABLES ATTENDUS

- i. **Rapport méthodologique** en Français détaillant la méthodologie de l'analyse, les événements prévus, et outils de communication qui seront développés, et le plan de travail prévu pour la réalisation du contrat.
- ii. **Première version de rapport** en Français qui doit contenir au minimum l'information suivante :
 - Description de la méthodologie utilisée pour le développement des outils de mesures de capacité et de connaissances.
 - Description de la méthodologie utilisée pour le développement du contenu des séances de formation et sensibilisation, et les lignes directrices et supports de communication pour la formation et sensibilisation des institutions centrales et décentralisées.
 - Description de la méthodologie utilisée pour le développement du contenu des campagnes de sensibilisation, et les lignes directrices et supports de communication pour la sensibilisation des communautés locales.
 - Les activités de maintien des capacités à mettre en œuvre et leur plan d'action.
- iii. **Version finale du rapport** en Français qui adresse l'ensemble des commentaires de l'équipe du projet et des parties prenantes.

6. PLANNIFICATION DU TRAVAIL

Le consultant devra passer:

- Jusqu'à 5 jours pour l'analyse des documents, la préparation des analyses de capacité et la planification des tâches à réaliser.
- Jusqu'à 14 jours de travail pour préparer les supports de formation et de sensibilisation.
- Jusqu'à 6 jours pour la rédaction du rapport et le processus de révision.

Une première ébauche du rapport devrait être complétée au plus tard le 30 Mars 2018. Un rapport final répondant à l'ensemble des commentaires devrait être soumis au plus tard le 30 Avril 2018.

7. CALENDRIER DE PAIEMENTS

Le paiement sera divisé selon le calendrier suivant et après réception des livrables dont la qualité est évaluée comme satisfaisante par l'équipe du projet:

- Paiement 1: 20% après la soumission du rapport initial.
- Paiement 2: 30% sur présentation du premier projet de rapport.
- Paiement 3: 50% sur présentation du rapport final.

Aucun coût supplémentaire ne sera réclamé. L'offre financière doit comprendre les honoraires et les coûts de déplacement.



8. COMPÉTENCES

La sélection des candidats sera basée sur les critères suivants:

- Diplôme de Maîtrise en Écologie, Géographie, Foresterie, Hydrologie, Gestion des Ressources Naturelles, ou autre domaine connexe.
- Un minimum de 10 ans d'expérience de travail pertinent.
- Expertise démontrée dans le développement, la planification et la mise en œuvre de l'approche de gestion intégrée des bassins versants et des ressources forestières, préférentiellement dans des pays africain, et des pays insulaires.
- Expertise dans l'analyse des effets du changement climatique sur les ressources naturelles.
- Expérience démontrée dans le développement et la mise en œuvre de formations et campagnes de sensibilisation pour des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, et les communautés rurales dans des pays en développement.
- Solides compétences interpersonnelles, de communication et de collaboration avec des professionnels de tous milieux.
- La maîtrise du français et de l'anglais avec d'excellentes compétences en communication orale et écrite est une exigence.
- Disponibilité pour effectuer cette tâche dès que possible.

9. ROLE ET RESPONSABILITIES

La VP-MAPEATU aidera avec la logistique, fournira les documents de projet et sera le lien entre le consultant et les parties prenantes du projet. La VP-MAPEATU appuiera également la mobilisation des personnes requises pour les entrevues. Le consultant sera chargé de guider l'ensemble du processus de collecte et analyse de données, et de prendre toutes les autres responsabilités spécifiques stipulées dans ses TdR.

La responsabilité finale de l'assurance de la qualité sera partagée entre le Coordonnateur National du Projet, le Conseiller Technique et les parties prenantes sélectionnés par l'équipe du projet.

10. PROCÉDURE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les personnes souhaitant postuler doivent inclure dans leur application les éléments suivants:

- Proposition technique : compréhension et interprétation des TdR ; méthodologie prévue pour l'exécution des activités; calendrier de mise en œuvre des activités ; déclaration de capacité organisationnelle et personnelle ; expérience pertinente liée à la mission ; et références.
- Proposition financière (y compris les honoraires et les coûts de déplacement).
- Lettre de motivation.
- Curriculum vitae.

11. DEPOT

Le dossier de candidature sera déposé avant **Judi 30 Novembre 2017 – 23h (GMT +3)** à la Direction Général de l'Environnement et des Forêts à l'Union des Comores ou à l'adresse email :

projet.gibv.comores@gmail.com / secretariatdgef@gmail.com